

Transports urbains - Bilan 1989 du Compte Transport

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le compte transport fait apparaître une progression de 6,6 % des recettes et de 3,5 % des dépenses entre 1988 et 1989.

La part des dépenses couverte par les recettes liées à l'activité (55,8 %) progresse de 0,8 % par rapport à la prévision.

De ce fait, les acomptes versés au gestionnaire sont très légèrement supérieurs au solde débiteur constaté.

L'excédent perçu en 1989 s'élève à 43 143,35 F qu'il convient de reverser à la collectivité.

Pour permettre cet encaissement, le Conseil Municipal décide d'ouvrir en recettes au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de :

- 14 300 F au chapitre 968.31/7339.35000
- 28 700 F au chapitre 968.32/7339.35000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.